

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013-2014

Conseil supérieur de la langue française

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013-2014

Conseil supérieur de la langue française

Cette publication a été produite par
le Conseil supérieur de la langue française
800, place D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : 418 643-2740
Télécopieur : 418 644-7654
Site Web : www.cslf.gouv.qc.ca
Courriel : cslf@cslf.gouv.qc.ca

Vous trouverez sur le site Web du Conseil supérieur de la langue française :
la liste des membres, les avis, les communiqués de presse, les données statistiques
et de nombreux autres renseignements.

© Gouvernement du Québec, 2014

Dépôt légal – 2014
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 1708-2781
ISBN 978-2-550-71021-9 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-71022-6 (version PDF)

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de la langue française pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2014. Il a été rédigé conformément aux dispositions de l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport présente notamment les résultats atteints quant au Plan stratégique 2013-2016 du Conseil supérieur de la langue française, au cours de cette année qui a été celle de sa mise en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hélène David'. The signature is fluid and cursive.

Hélène David
Québec, juillet 2014

LETTRE DU PRÉSIDENT

Madame Hélène David
Ministre responsable
de la Protection et de la Promotion de la langue française
Ministère de la Culture et des Communications
Édifige Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5



Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de la langue française pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014, rédigé conformément aux dispositions de l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport regroupe notamment les résultats atteints relativement à la mise en œuvre du Plan stratégique 2013-2016 du Conseil supérieur de la langue française pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Conrad Ouellon'. The signature is fluid and cursive.

Conrad Ouellon
Québec, juillet 2014

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES	1
MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE	2
PRÉSENTATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE	5
La mission	5
La composition et le fonctionnement	5
Les assemblées	5
Les ressources humaines, financières et informationnelles	6
La structure administrative	9
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS EN FONCTION DU PLAN STRATÉGIQUE	10
La portée du Rapport annuel de gestion 2013-2014	10
Les résultats	10
APPLICATION DES OBLIGATIONS LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES	19
ANNEXE	25
Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française	25

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information, des données et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2013-2014 du Conseil supérieur de la langue française décrit fidèlement la mission, les défis et les orientations stratégiques de celui-ci. Il présente les objectifs et les résultats afférents.

Je déclare que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles qui s'y rapportent sont fiables et qu'ils correspondent à l'état de situation au 31 mars 2014.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Conrad Ouellon'.

Conrad Ouellon
Québec, juillet 2014

MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE



Madame Monique Lachance est présidente par intérim du Conseil supérieur de la langue française (CSLF) depuis le 10 février 2014. Titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en linguistique française, elle a commencé sa carrière professionnelle dans le domaine de la recherche lexicographique. Elle a par la suite exercé au gouvernement les fonctions de réviseuse linguistique, de terminologue, puis de directrice de plusieurs équipes œuvrant principalement dans les domaines des communications, de la documentation et de l'administration. Madame Lachance est entrée au service du CSLF en mars 2012 afin d'y occuper le poste de directrice de l'information.



Monsieur James Archibald est titulaire d'un doctorat en dialectologie de l'Université de Lille. À l'Université McGill, il est vice-doyen aux études de l'École d'éducation permanente et directeur de l'Unité de formation en traduction et communication écrite. Il y dirige également le Centre d'examen du diplôme d'études en langue française et du diplôme approfondi de langue française (DELF-DALF). Sa recherche se focalise sur les communications, la traduction et la glottopolitique. Il a dirigé plusieurs traductions de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, notamment en anglais, en arabe, en chinois, en hébreu et en italien. Parmi ses publications récentes figurent *Langue et localisation. Politiques, stratégies et pratiques* (Linguatex, 2009), *Langue(s) et immigration(s) : société, école, travail* (L'Harmattan, 2009), *Discourse, Identities and Roles in Specialized Communication* (Peter Lang, 2010), *L'AIU dans l'espace francophone : droits, humanisme et éducation* (Peter Lang, 2013), *Traduire le droit à la ville* (Institut de jurilinguistique de l'Université McGill, 2013) et la *Carta montrealense dei diritti e delle responsabilità* (Service des affaires institutionnelles, Ville de Montréal, 2013). Il est aussi membre de l'Office des professions du Québec.



Madame Rachida Azdouz est psychologue spécialisée en relations interculturelles. Elle est titulaire d'une maîtrise en psychologie ainsi que d'une maîtrise et d'un diplôme d'études approfondies (DEA) en sciences de l'éducation obtenus à Strasbourg, en France. Sa double formation en psychologie et en pédagogie lui a permis de mener de front une carrière de clinicienne, de formatrice, de chercheuse autonome, de chargée de cours, de gestionnaire et de consultante. Elle a acquis une expertise en gestion de conflits de valeurs et de droits, en pédagogie universitaire (elle a été vice-doyenne de la Faculté de l'éducation permanente pendant six ans et dirige aujourd'hui les Services de soutien à l'enseignement à l'Université de Montréal) et sur la question identitaire en contexte pluriethnique. Elle a été membre du Conseil des relations interculturelles (1997-2001) et du Conseil supérieur de l'éducation (2001-2010). Analyste régulièrement invitée dans les médias pour commenter l'actualité, notamment les dossiers de l'éducation et de l'immigration, cette universitaire atypique et polyvalente est également chroniqueuse à la table ronde des humanistes à Radio-Canada.



Madame Diane Blais est administratrice de sociétés. Du 1^{er} avril 1988 au 30 juin 2011, elle a été associée de la société Ernst & Young. Elle y a fait carrière et occupé différents postes, dont celui de directrice des services de traduction et de communications, qu'elle a mis sur pied et dont elle a établi la clientèle. Elle a été présidente de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, puis présidente du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada. Elle a également été présidente et membre de divers conseils et comités d'organismes sans but lucratif. Elle siège notamment au conseil d'administration de la Fondation des étoiles. Auteure de plusieurs publications et études, elle a été conférencière au Canada et à l'étranger sur des sujets variés, notamment sur la qualité de la langue française en affaires, la technologie de l'information, l'analphabétisme et la gestion. En 2008, elle a été récipiendaire de l'Ordre des francophones d'Amérique.



Monsieur Delfino Campanile a été organisateur communautaire pendant 25 ans. Il a travaillé principalement au Centre local de services communautaires (CLSC) de Parc-Extension à Montréal, où il a mené à bien plusieurs dossiers en matière de développement local et communautaire. Dans le cadre de ses fonctions, il a collaboré à la mise en place de diverses ressources communautaires et instances de concertation dans les secteurs de la jeunesse et de la famille, de l'aménagement urbain et de l'habitation sociale, de l'économie communautaire, de la santé mentale, de l'accueil et de l'intégration des immigrants et des réfugiés. Il assume actuellement la direction de PROMIS, un organisme communautaire situé dans le quartier de Côte-des-Neiges à Montréal et venant en aide aux immigrants et aux réfugiés.



Monsieur Guillaume Marois est titulaire d'une maîtrise en démographie de l'Université de Montréal et prépare actuellement son doctorat en démographie à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Sa thèse, qui porte sur les projections de population à l'échelle locale, est soutenue par la bourse Joseph-Armand-Bombardier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Avant d'entreprendre son doctorat, il a travaillé quelques années à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ainsi qu'au sein de l'Équipe de recherche sur le vieillissement de la population du Département de démographie de l'Université de Montréal. Il est également coauteur, avec M. Benoît Dubreuil, du livre *Le remède imaginaire. Pourquoi l'immigration ne sauvera pas le Québec*, qui a obtenu le prix Richard-Arès 2012.



Madame Lorraine Pagé est titulaire d'un baccalauréat en éducation et d'un certificat en enseignement de l'audiovisuel. Elle a été enseignante au secondaire et au primaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal. Elle est élue en 1985 à la présidence de l'Alliance des professeurs et professeurs de Montréal, puis en 1988 à la présidence de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), devenant ainsi la première femme présidente d'une centrale syndicale au Québec. Elle occupera ce poste jusqu'en 1999 pour ensuite devenir directrice des communications jusqu'en 2003. Elle agit maintenant à titre de consultante et siège au conseil d'administration de différents organismes et associations. En 2013, elle a été élue conseillère de ville dans l'arrondissement d'Ahunstic-Cartierville, à Montréal.



Monsieur Éric Poirier possède des formations universitaires en criminologie (Université d'Ottawa), en droit civil et en common law (Université McGill). Avocat, il pratique actuellement le droit à la Clinique juridique Juripop de l'Estrie, principalement dans les domaines du droit du travail et du droit administratif. Candidat à la maîtrise à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, il rédige actuellement un mémoire sur l'évolution législative de la Charte de la langue française. Fils de parents franco-ontariens, il a grandi dans une communauté franco-ontarienne où il a fait ses études primaires et secondaires, puis universitaires. Il a été sensibilisé très tôt aux défis que doit surmonter la langue française au Canada et en Amérique du Nord.

PRÉSENTATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

La mission

Créé par la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11), le Conseil supérieur de la langue française a été institué le 1^{er} octobre 2002 par la Loi modifiant la Charte de la langue française (projet de loi 104), laquelle a été sanctionnée le 13 juin 2002. Il succède ainsi au Conseil de la langue française, qui avait été créé en 1977 par cette même charte.

Le Conseil tire sa mission du titre IV :

187. Le Conseil a pour mission de conseiller le ministre responsable de l'application de la présente loi sur toute question relative à la langue française au Québec.

À ce titre, le Conseil :

1. donne son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet;
2. saisit le ministre de toute question qui, selon lui, appelle l'attention du gouvernement.

1977, c. 5, a. 187; 2002, c. 28, a. 31.

188. Pour l'accomplissement de sa mission, le Conseil peut :

1. recevoir et entendre les observations de personnes ou de groupes;
2. effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires.

En outre, il peut informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec.

1977, c. 5, a. 188; 1993, c. 40, a. 55; 2002, c. 28, a. 31.

La composition et le fonctionnement

Le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) est composé de huit membres nommés par le gouvernement :

- ▶ une présidente ou un président, chargé de la direction et de l'administration du Conseil, dont le mandat est d'au plus cinq ans;
- ▶ sept personnes, nommées après consultation d'organismes représentatifs des consommateurs, des milieux de l'éducation, des communautés culturelles, des syndicats et du patronat, pour un mandat d'au plus cinq ans.

Les assemblées

Le CSLF a tenu cinq assemblées pendant l'exercice 2013-2014.

ASSEMBLÉES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE		
Date	Numéro de l'assemblée	Lieu
17 mai 2013	66 ^e assemblée	Montréal
20 septembre 2013	67 ^e assemblée	Montréal
6 décembre 2013	68 ^e assemblée	Montréal
31 janvier 2014	69 ^e assemblée	Montréal
28 mars 2014	70 ^e assemblée	Montréal

Les ressources humaines, financières et informationnelles

Les membres du Conseil peuvent compter, dans l'exécution de leur mandat, sur un personnel permanent qui assume les tâches liées au secrétariat du bureau de la présidence, à l'administration, à la recherche et à l'information.

Les ressources humaines

Pour l'année financière 2013-2014, l'effectif autorisé était de seize postes, et le CSLF a utilisé 11,4 équivalents temps complet (ETC).

L'organisme s'est assuré de respecter les règles régissant le recrutement visant à pourvoir des postes réguliers et influant sur le niveau d'effectif régulier et total autorisé pour l'exercice financier 2013-2014, qui limitent le recrutement du personnel en fonction d'un taux modulé de renouvellement de l'effectif fixé à 60 %.

Depuis le 26 avril 2010, les ministères et les organismes doivent rendre compte des bonis versés aux cadres et aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein au cours de l'exercice. Aucun boni n'a été accordé en 2013-2014 pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Le CSLF contribue à l'amélioration et au développement des compétences de ses employés et de son personnel d'encadrement. Il encourage la mise à niveau et le perfectionnement des compétences par la formation continue. La formation a été axée principalement sur le maintien et l'accroissement des compétences en emploi. Au cours de l'exercice 2013-2014, plus de la moitié du personnel du CSLF a participé à des activités de formation continue pour un total de 21 jours-personnes. Plusieurs activités de formation étaient sans frais. Ainsi, le budget de fonctionnement consacré à la formation durant l'année 2013-2014 a été de 2 386 \$.

EFFECTIF AUTORISÉ PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR EN 2013-2014					
	Hors cadre	Cadre	Professionnel	Personnel technique et de soutien	Total
Total	1	1	10	4	16

NOMBRE D'EMPLOYÉS EN PLACE AU 31 MARS 2014				
Secteur d'activité	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
Bureau de la présidence	1			
Secteur de l'administration	2	1		
Direction de la recherche	6	1		
Direction de l'information	0			
Nombre total de personnes embauchées	2	1		
Effectif total (personnes)	9	2		

TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2013-2014 PAR STATUT D'EMPLOI					
	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	2	1			3
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2013-2014	100 %	100 %			100 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2014

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés réguliers	1	5	1	2	9
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	1	3	1	2	7
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	100 %	60 %	100 %	100 %	78 %

Les ressources financières

Pour l'exercice 2013-2014, le CSLF avait à sa disposition un budget de dépenses initial qui s'élevait à 1 405,7 k\$. Afin de rendre compte de données financières justes et comparables, le tableau suivant fait état des dépenses pour les années 2012-2013 et 2013-2014.

ÉTAT DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2013-2014		
Tableau comparatif des dépenses pour les années 2012-2013 et 2013-2014		
	2012-2013 (k\$)	2013-2014 (k\$)
Budget de dépenses		
Rémunération	710,3	815,9
Fonctionnement*	382,0	419,9
Transfert	16,5	16,5
Total	1 108,8	1 252,3
Budget d'investissement		
Immobilisations	4,3	0

* Y compris les dépenses d'amortissement.

Les mesures de réduction de dépenses

Pour respecter les modalités d'application du Plan d'action 2010-2014 sur la réduction et le contrôle des dépenses, le CSLF a mis en place des mesures spécifiques afin de :

- ▶ réduire graduellement ses dépenses de fonctionnement de nature administrative. Cette compression a été livrée au Secrétariat du Conseil du trésor lors de l'établissement des crédits 2012-2013;
- ▶ réduire de 25 % les coûts de formation, les frais de déplacement ainsi que les frais de publicité et de promotion par rapport aux dépenses réelles de 2009-2010 de même catégorie. Le CSLF a atteint et même dépassé les cibles de réduction qu'il s'était fixées.

De plus, le CSLF a respecté les mesures de réduction de dépenses et de gel d'embauche exigées par le Conseil du trésor en 2013-2014. Ainsi, l'organisme a limité l'octroi de contrats de services professionnels et l'achat de biens. De plus, aucun remplacement n'a été effectué lors de congés de maternité, ce qui a permis de générer des économies additionnelles.

Les ressources informationnelles

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, le CSLF a testé, adapté, puis déployé au sein de l'organisation le guide de gestion documentaire qu'il avait conçu au cours de l'année précédente.

Il a de plus terminé la mise à jour de ses données clients et de celles de son centre de documentation dans le logiciel de gestion documentaire SyGED. Il a par la suite entamé l'actualisation des données relatives à ses publications officielles, lesquelles sont conservées dans sa réserve et répertoriées dans SyGED.

Par ailleurs, le CSLF a continué ses efforts en vue de rendre disponibles dans la Bibliothèque virtuelle de son site Web un plus grand nombre de ses anciennes publications. Une dizaine de publications ont ainsi été révisées, mises en page et diffusées.

L'organisme avait mandaté la firme informatique Capt'n, spécialisée dans les médias sociaux et les nouvelles technologies, afin de paramétrer son compte Google Analytics et de réaliser une analyse des données statistiques d'achalandage de son site Web compilées dans l'outil. À la suite de la réception de ce rapport, il a effectué plusieurs modifications afin notamment d'améliorer le référencement de son site.

En outre, le CSLF a réalisé une refonte de son intranet avec une firme externe au cours de la dernière année financière afin de le réactualiser en fonction des besoins de son personnel et de répondre aux exigences des standards sur l'accessibilité pour les personnes handicapées. L'intégration des contenus a commencé en mars 2014 et se poursuivra au début de l'année 2014-2015 en vue d'une implantation auprès de l'ensemble du personnel dans les mois suivants.

Enfin, le CSLF a également poursuivi la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web, comme en fait état le tableau qui suit.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013-2014	
	Éléments de réponse
Liste des sections ou sites Web pas encore conformes	Dans l'onglet Bibliothèque virtuelle du site Web : les études, les avis, les rapports annuels et les autres documents administratifs en formats PDF et HTML publiés avant novembre 2012.
Prévision d'une refonte du site Web	Non
Réalisation d'un audit de conformité	Non
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	<p>Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02) Le CSLF a terminé la conception d'un module de mise en page en langage HTML de ses nouvelles publications qui permettra de les rendre accessibles pour les personnes handicapées. Il a rendu accessibles tous ses formulaires de mise en candidature de même que son rapport annuel 2012-2013. Un membre de son personnel a également suivi une formation pour rendre les documents Word accessibles.</p> <p>Standard sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web (SGQRI 008-03) Le CSLF a donné accès à des textes de remplacement pour toutes les vidéos publiées sur son site Web.</p>
Liste des obstacles et des situations particulières	Sans objet
Élaboration d'un plan d'action	Non
Démarche de sensibilisation et de formation	Oui
Ressources mises à contribution	Mireille Gagné, responsable des communications, Libéo – Web et applications libres, Centre de services partagés du Québec (CSPQ), Interscript, Communication DEMO.
Existence d'un cadre de gouvernance	Non

En vertu de l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, les ministères et les organismes budgétaires doivent inclure dans leur rapport annuel de gestion un bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles et indiquer les bénéfices réalisés. Le tableau qui suit présente ce bilan.

DÉBOURS PLANIFIÉS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR LA PÉRIODE 2013-2014			
	Débours planifiés en RI (k\$)	Débours réels en RI pour l'exercice (k\$)	Écart (k\$)
Projets de développement	0	0	0
Autres activités (continuité et encadrement)	100,0	54,8	45,2
Total	100,0	54,8	45,2

La structure administrative

La structure administrative du CSLF n'a subi aucune modification en 2013-2014. Les autorités ont pu compter sur le personnel travaillant dans les secteurs du secrétariat du bureau de la présidence, de l'administration, de la recherche et de l'information pour réaliser les différents mandats de l'organisme.

Le secrétariat du bureau de la présidence

Le secrétariat du bureau de la présidence effectue le suivi de la correspondance, la préparation et l'envoi des documents destinés aux membres du Conseil de même que la préparation des réunions. Il s'occupe de l'emploi du temps de la personne en poste à la présidence, planifie ses rencontres et organise ses déplacements. Il s'occupe également de la correction des épreuves des publications du CSLF et assure le secrétariat des assemblées des membres du Conseil.

L'administration

Le secteur de l'administration est responsable de la coordination, du suivi et du soutien des activités du CSLF en matière d'administration, de finances, d'informatique et de ressources humaines. À cette fin, il répond aux demandes de renseignements provenant des organismes gouvernementaux. Il prépare les documents relatifs à l'étude des crédits par l'Assemblée nationale. Il lui incombe aussi de voir à la mise en œuvre des différentes politiques administratives du gouvernement et de s'assurer que l'organisme les respecte. Le secteur de l'administration s'assure en outre du suivi des documents administratifs.

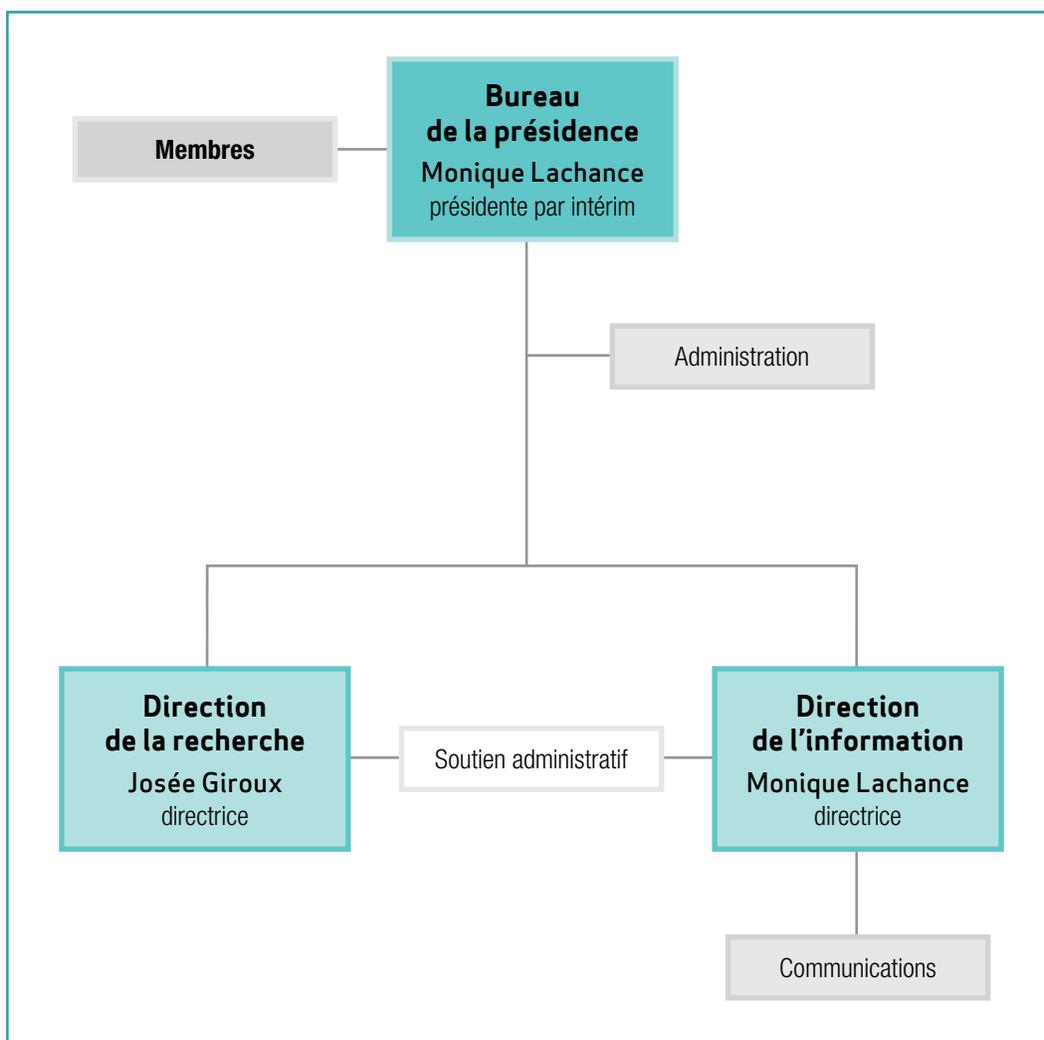
La Direction de la recherche

La Direction de la recherche se consacre à l'analyse de toute question relative à la langue française au Québec, parfois en collaboration avec des chercheurs universitaires, et présente le résultat de ses recherches aux membres du Conseil. Cette direction prépare aussi des dossiers de diagnostic et de prise de position qu'elle soumet aux membres du Conseil pour discussion, établissement de consensus sur les prises de position et dernière approbation des documents. Elle participe également à la mise en œuvre et au suivi du plan stratégique de l'organisme.

La Direction de l'information

La Direction de l'information a la responsabilité de la gestion informationnelle du CSLF et elle supervise ses communications. Elle voit ainsi à l'évolution du site Web, de la page Facebook, des comptes Twitter et YouTube, de l'intranet, du système de gestion documentaire et des bases de données de l'organisme. Elle coordonne la rédaction de son rapport annuel de gestion, diffuse l'ensemble de ses publications de même que le bulletin électronique *FrancoSCOPE*, et produit différents documents d'information. Elle est également responsable de l'organisation des activités relatives à l'attribution de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608, du prix littéraire Émile-Ollivier et des prix Jules-Fournier et Raymond-Charette, ainsi que des relations avec les médias. En outre, elle prend en charge divers dossiers gouvernementaux, notamment ceux du développement durable et de la politique linguistique.

Organigramme du Conseil supérieur de la langue française



PRÉSENTATION DES RÉSULTATS EN FONCTION DU PLAN STRATÉGIQUE

La portée du Rapport annuel de gestion 2013-2014

Le CSLF a établi une nouvelle planification stratégique pour guider les actions qu'il compte réaliser de 2013 à 2016.

En conformité avec sa mission et les choix stratégiques définis dans ce plan, le CSLF livre, dans les pages qui suivent, le résultat de ses études et travaux de recherche, ainsi que de ses activités d'information, de sensibilisation et de reconnaissance pour l'exercice 2013-2014.

Les résultats

Les résultats sont présentés en fonction des orientations et des objectifs définis dans le Plan stratégique 2013-2016 du CSLF.

ORIENTATION 1

Contribuer à faire progresser et à diffuser les connaissances sur les questions touchant le français au Québec.

Axe 1 – *L'expertise scientifique en matière de politique linguistique.*

Objectif 1.1

Diriger les travaux de recherche et de réflexion pertinents pour éclairer le gouvernement sur l'adaptation de la politique linguistique du Québec dans un contexte de société en constante évolution, et ce, dans quatre domaines prioritaires d'action.

RÉALISATIONS

Études, avis ou mémoires

Les axes de recherche privilégiés au CSLF s'appuient sur les quatre domaines prioritaires d'action énoncés dans l'avis *Redynamiser la politique linguistique du Québec*, publié en mars 2013. Ces axes sont :

- ▶ la francisation des immigrants et leur insertion socioéconomique et civile;
- ▶ le français, langue du travail;
- ▶ la maîtrise du français par tous les Québécois;
- ▶ l'exemplarité et le rôle moteur de l'Administration et du secteur public.

Les neuf études qui composent la programmation de recherche pour l'exercice 2013-2014 sont liées à l'un ou l'autre de ces axes.

L'usage des langues au travail dans le secteur public au Québec en 2011 : un portrait statistique

Cette recherche s'intéresse à la place du français comme langue du travail dans le secteur public au Québec, c'est-à-dire dans les administrations publiques provinciale et municipales ainsi que dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Elle a été entreprise en mars 2012 à partir des données des recensements de 2001 et de 2006. La publication de l'étude, qui avait été prévue pour l'exercice financier 2012-2013, a cependant été reportée d'abord pour prioriser l'avis *Redynamiser la politique linguistique du Québec*, sollicité par la ministre et paru en mars 2013, puis pour tenir compte des données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 sur la langue du travail (disponibles à l'été 2013). Les résultats préliminaires de cette étude ont été présentés aux membres du Conseil en mars 2014. Le dépôt du rapport final est prévu pour la fin de l'été 2014.

Conscience linguistique et usage du français (CLUF), 2^e fascicule – L'usage du français et de l'anglais par les Québécois dans les interactions publiques, portrait de 2010

Faisant suite à l'étude *Importance et priorité du français pour la population québécoise : une étude exploratoire*, publiée en juin 2012, ce 2^e fascicule de l'enquête CLUF examine l'usage des langues dans diverses situations de communication publique, le lien entre l'importance perçue des langues, l'accord avec la priorité du français et les usages linguistiques. Il y est question de l'usage du français et de l'anglais par la population québécoise dans les interactions publiques, c'est-à-dire dans les interactions qui se déroulent hors du foyer et du cercle d'amis. Les résultats préliminaires de cette étude ont été présentés aux membres du Conseil en mars 2014. Le dépôt du rapport final est attendu à la fin de l'été 2014.

L'usage des langues et la place du français dans le domaine du transport aérien au Québec : une étude exploratoire

Cette étude exploratoire, qui a débuté en mai 2011, comporte trois volets. Elle a été effectuée à la suggestion du ministère des Transports du Québec (MTQ). Elle examine d'un point de vue documentaire, quantitatif et qualitatif l'usage des langues et la place du français dans le domaine

du transport aérien au Québec. Une version préliminaire du rapport (document de travail) a été produite et transmise au MTQ en juin 2013. La publication de l'étude a ensuite été différée, principalement pour tenir compte des données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 (disponibles à l'été 2013). Les résultats préliminaires de cette étude ont été présentés aux membres du Conseil en janvier 2014. Le dépôt du rapport final est prévu pour l'automne 2014.

La réalité linguistique des entreprises de haute technologie de la région de Québec : une étude exploratoire [titre provisoire]

Amorcée à l'automne 2013, cette étude exploratoire vise à documenter les perceptions que les travailleurs d'entreprises de haute technologie (particulièrement la main-d'œuvre hautement qualifiée) de la région de Québec entretiennent, d'une part, à l'égard de leurs pratiques linguistiques au travail et, d'autre part, à l'égard du processus de francisation. La sélection des entreprises qui font l'objet de l'étude a été faite avec la collaboration de l'Office québécois de la langue française. La rédaction d'une version préliminaire du rapport devrait être complétée au début de 2015.

L'exemplarité de l'administration publique québécoise en matière d'emploi et de qualité de la langue française dans les médias sociaux [titre provisoire]

Entreprise à la fin de l'automne 2013, cette étude examine l'usage et la qualité du français dans trois des médias sociaux utilisés par l'administration publique québécoise, soit Facebook, LinkedIn et YouTube. Elle se penche notamment sur l'encadrement et la portée du rôle exemplaire et moteur du secteur public dans les communications qui prennent place dans ce type de médias. La rédaction d'une version préliminaire du rapport devrait être complétée au début de 2015.

Autres recherches poursuivies en cours d'année

Outre les projets auxquels participe l'équipe de recherche du CSLF, quatre autres recherches sont menées pour l'organisme par des chercheurs universitaires.

Deux de ces recherches sont conduites par Patricia Lamarre, professeure agrégée au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal. Une première étude, intitulée *Le sens des usages linguistiques et la valeur de l'anglais et du français dans la communication publique : étude qualitative auprès de jeunes francophones et bilingues de Montréal*, a été entreprise en mars 2011. Le rapport final, attendu pour le début de 2015, comportera une vingtaine d'études de cas explorant les liens entre les identités, les usages linguistiques, les valorisations du français et de l'anglais ainsi que les idéologies qui peuvent être observés chez de jeunes Montréalais. La seconde étude de M^{me} Lamarre a pour titre *La socialisation langagière comme processus dynamique : suivi d'une cohorte de jeunes multilingues intégrant le marché du travail* et fait suite à une étude menée de 2006 à 2010 (*Montréal français, Montréal multilingue*). Le rapport final, également attendu d'ici le début de 2015, s'appuie sur une théorisation de la socialisation langagière comme processus dynamique toute la vie durant.

Une troisième recherche est conduite par Patrick Drouin, professeur agrégé au Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal. L'étude consiste en une exploration du corpus Text4Science et se penche notamment sur le texto en tant que nouvelle forme codifiée de l'écriture, sur l'alternance codique et sur la maîtrise ou la non-maîtrise du code qui peuvent être observées dans les textos de ce corpus. Cette recherche a débuté en 2012, et le rapport final est attendu d'ici le début de 2015.

Enfin, une quatrième recherche, qui s'intitule *La qualité de la langue dans les médias écrits québécois*, a été entreprise à l'automne 2013 et est conduite par Éric Kavanagh et Isabelle Paré, professeurs à l'Université Laval. Cette nouvelle étude vise à actualiser les résultats d'une étude produite pour le CSLF en 2001; elle cherchera notamment à voir si la qualité de la langue des quotidiens imprimés a continué à s'améliorer. Le dépôt d'une version préliminaire du rapport est prévu pour l'automne 2014.

Objectif 1.2

Contribuer à la transmission des connaissances concernant les enjeux linguistiques au Québec.

RÉALISATIONS

Présentations, conférences ou allocutions

Accueil de la Commission pour Bruxelles et la périphérie flamande

Lors de cette rencontre du 13 mai 2013, le président du CSLF a présenté aux participants la mission de l'organisme de même que ses principales activités. Il a également présenté les grandes lignes de l'avis *Redynamiser la politique linguistique du Québec*, produit par le CSLF en mars 2013. Il s'en est suivi une période de questions au cours de laquelle les intervenants ont échangé sur différents sujets touchant la politique linguistique du Québec et l'aménagement linguistique de façon générale.

Présentation à l'organisme PROMIS

Le 22 mai 2013, une conférence intitulée « La Charte de la langue française, 35 ans après son adoption » a été présentée par le président du CSLF à des clients et à des intervenants œuvrant dans le domaine de l'intégration des immigrants.

Accueil d'une délégation de l'Assemblée nationale française

Le président du CSLF a accueilli une délégation de l'Assemblée nationale française sur la francophonie, le 27 août 2013. La délégation parlementaire était composée notamment de MM. François Rochebloine, président de la mission, et Pouria Amirshahi, rapporteur. Le président leur a brossé un portrait de la situation linguistique au Québec et il leur a expliqué la mission du CSLF, tout en leur présentant les grandes lignes de l'avis *Redynamiser la politique linguistique du Québec*. Ils ont également échangé sur des enjeux touchant la francophonie.

Accueil d'étudiants en linguistique de l'Université Laval

Le 4 octobre 2013, le président du CSLF a présenté aux étudiants la mission de l'organisme, ses principales activités ainsi que les grandes lignes de l'avis *Redynamiser la politique linguistique du Québec*. Une période de questions a suivi pour permettre aux intervenants d'échanger sur différents sujets touchant la politique linguistique du Québec.

Accueil de la responsable de la mission communication et sensibilisation des publics à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France

La directrice de l'information et la responsable des communications du CSLF ont rencontré, le 17 octobre 2013, la responsable de la mission communication et sensibilisation des publics pour échanger sur les dossiers de communication respectifs en cours.

Colloque du Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM)

Il y a eu présentation, les 7 et 8 novembre 2013, des résultats préliminaires de deux études effectuées par le CSLF ainsi que d'une étude de Patricia Lamarre à laquelle il a contribué financièrement. Les présentations du CSLF avaient pour thème « L'usage du français et de l'anglais par les Québécois dans leurs interactions hors du foyer et du cercle d'amis » et « L'usage des langues et la place du français dans le domaine du transport aérien au Québec ». Le mot de clôture du colloque a été prononcé par le président du CSLF.

Réunion annuelle des responsables des organismes linguistiques membres du réseau OPALE

Cette rencontre annuelle permet aux représentants des organismes linguistiques de la Belgique, de la France, du Québec et de la Suisse romande de partager leurs vues et leurs expériences sur les questions touchant la promotion du français dans leur pays respectif, et de coordonner leurs efforts.

En novembre 2009, ces organismes ont décidé de fédérer leur action et de se constituer en un réseau d'organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques : le réseau OPALE.

Cette année, la réunion a eu lieu les 20 et 22 novembre 2013 à Bruxelles. Cette rencontre a notamment été l'occasion pour les membres de présenter leurs rapports annuels d'activité, de discuter autour de différents projets de coopération, de réfléchir à d'autres formes possibles de concertation internationale en matière de politique linguistique, d'organiser la Semaine de la langue française et de la francophonie, et de décider des thèmes du colloque 2014, qui se tiendra en Suisse.

Colloque international du réseau OPALE

À la réunion du réseau OPALE s'ajoute la tenue annuelle d'un colloque international. Cette année, lors de ce colloque tenu à Bruxelles les 21 et 22 novembre 2013 sous le thème « Pour une langue conviviale », le président du CSLF a présidé la séance « Expériences d'appropriation » et il a prononcé le mot de clôture de l'événement pour le Québec. L'objectif du colloque visait l'intégration sociale, culturelle et économique de tous à la vie publique à travers la maîtrise du français.

Entretien sur Skype avec des étudiants de l'Université d'État de l'Arizona

Lors de cet entretien du 27 novembre 2013, le président du CSLF a répondu à diverses questions d'étudiants inscrits au cours French in North America, donné par la professeure Helene Ossipov. Ces questions portaient sur la Charte de la langue française et sur la situation du français au Québec et au Canada.

Publications

Publication d'un article scientifique

Pour donner suite à l'étude *Le défi de former une relève scientifique d'expression française*, une agente de recherche du CSLF a publié un article scientifique dans la revue *Les langues modernes*. Intitulé « Quelle place pour le français dans les cycles supérieurs au Québec ? », ce texte est paru le 27 mars 2014.

Contribution au rapport *La langue française dans le monde 2014*

À la demande du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, le CSLF, en collaboration avec le Secrétariat à la politique linguistique (SPL), a contribué à la rédaction de textes concernant la situation linguistique du Québec. Ces textes figureront dans le rapport *La langue française dans le monde 2014*, publié par l'Observatoire de la langue française de l'Organisation internationale de la francophonie.

Encouragement à la recherche

Bourse de recherche sur la situation de langues qui, comme le français au Québec, sont exposées à la concurrence d'autres langues

Cette bourse de 7 500 \$, décernée à un étudiant ou une étudiante du Québec ou de l'extérieur du Québec, est offerte par l'Association internationale des études québécoises (AIEQ), en collaboration avec le CSLF et le CEETUM. Elle vise à :

- ▶ encourager une recherche, si possible comparative, sur la situation de la langue officielle d'un État autre que le Québec où cette langue est en concurrence avec d'autres langues (pour un étudiant du Québec), ou sur la situation du français au Québec dans un contexte de diversité linguistique (pour un étudiant de l'extérieur du Québec);
- ▶ favoriser l'intégration de jeunes chercheurs à un réseau international de recherche sur les pratiques langagières en leur offrant la possibilité d'être supervisés par un chercheur du CEETUM ou de l'extérieur, reconnu dans le domaine;
- ▶ favoriser la collaboration de chercheurs du Québec et d'ailleurs.

La lauréate 2013 de cette bourse est M^{me} Gwennan Elin Higham, doctorante à l'Université de Cardiff, au Pays de Galles. La recherche proposée s'intéresse au lien entre l'apprentissage d'une langue minoritaire – le gallois, au Pays de Galles, et le français, au Québec – et l'intégration des

immigrants à la société civile. Madame Higham souhaite notamment étudier le programme québécois de francisation pour les adultes afin d'établir certaines comparaisons avec le programme gallois d'intégration des immigrants. Cette recherche contribuera à alimenter la réflexion quant aux approches en matière d'apprentissage du français auprès des nouveaux immigrants adultes.

Accueil d'une étudiante au doctorat de l'Université de Toronto

À l'été 2013, le CSLF a accueilli une étudiante aux études doctorales en anthropologie linguistique pour lui permettre principalement d'approfondir ses recherches sur les politiques linguistiques canadiennes liées à l'aménagement linguistique du Québec.

Présentation d'une doctorante de l'École de gallois de l'Université de Cardiff

Le 29 octobre 2013, M^{me} Gwennan Elin Higham, doctorante et lauréate 2013 de la Bourse de recherche sur la situation de langues qui, comme le français au Québec, sont exposées à la concurrence d'autres langues (CSLF-CEETUM-AIEQ), a fait une présentation sur la situation linguistique au Pays de Galles intitulée « "Iaith Pawb" : le gallois, une langue pour tout le monde ». L'équipe de recherche du CSLF ainsi que des représentants du SPL et de l'AIEQ ont assisté à cette présentation.

ORIENTATION 2.1

Valoriser l'usage du français en tant que langue commune dans l'espace public québécois.

Objectif 2.1

Promouvoir l'usage et la bonne maîtrise du français au Québec.

RÉALISATIONS

Activités d'information et de promotion

Sur le Web

Pour remplir sa mission d'information du public sur toute question relative à la langue française au Québec, le CSLF utilise abondamment son site Web. Il y publie notamment, de façon régulière, des actualités linguistiques qui comprennent principalement des nouvelles sur la langue française et la francophonie, l'annonce d'événements d'intérêt pour les internautes ainsi que des résumés de diverses publications récentes. Le CSLF vise de cette façon à faire de son site une source incontournable d'information pour les chercheurs et les personnes intéressées par les questions de langue et de politique linguistique. Entre les années financières 2012-2013 et 2013-2014, on constate que le nombre de visites et le nombre de visiteurs uniques du site Web du CSLF ont augmenté, passant respectivement de 72 613 à 74 030, et de 55 750 à 56 612.

Au cours de l'année, dans l'onglet Actualités linguistiques du site, l'organisme a publié 133 nouvelles, soit 46 actualités linguistiques, 26 résumés de nouvelles publications, 12 signalements de nouveautés en ligne et 49 annonces d'activités à venir. De plus, il a diffusé douze nouvelles vidéos portant sur la remise de ses prix dans l'onglet Prix et distinctions ainsi que sept communiqués dans l'onglet Bibliothèque virtuelle. Le CSLF a également rendu publics son dépliant de présentation, son rapport annuel de gestion 2012-2013 de même que deux numéros du bulletin électronique *Francoscope*, qui compte 1 402 abonnés. Il a aussi mis en ligne deux allocutions présentées en cours d'année.

De plus, le CSLF a continué d'alimenter ses comptes dans les réseaux sociaux, soit Facebook, Twitter et YouTube, afin d'informer le public de différentes actualités et de divers événements liés à la langue française et à la francophonie. Au 31 mars 2014, la page Facebook du CSLF comptait 5 063 adeptes (26,7 % d'augmentation depuis l'année précédente), dont 54 % sont âgés de 18 à 34 ans; 113 messages y ont été publiés cette année. Le compte Twitter du CSLF, auquel 1 603 personnes sont abonnées sur @CSLF_QC et 1 405 sur @LangueCommune, a permis de

publier en cours d'année 22 micromessages sur le premier compte et 172 sur le deuxième. La chaîne YouTube du CSLF comprend 71 vidéos, pour un total de 32 118 visionnements (74,5 % d'augmentation depuis l'an dernier). L'activité du CSLF dans les médias sociaux lui permet entre autres d'augmenter sa visibilité auprès des jeunes adultes, de promouvoir ses activités et d'accroître l'achalandage sur son site Web.

Les activités diffusées sur son site constituent pour le CSLF un moyen particulièrement efficace et dynamique d'informer et de sensibiliser le public.

► *Mentions « Coup de cœur » du grand public*

Du 27 août au 30 septembre 2013, le CSLF a invité les internautes à faire part de leurs coups de cœur pour des professionnels des médias québécois de la presse écrite ou radiotélévisée qui véhiculent une langue française de qualité. Au total, 36 candidatures ont été suggérées, et près de 150 votes ont été compilés. Créées en 2013, les mentions « Coup de cœur » du grand public s'inscrivent dans le cadre des prix Jules-Fournier et Raymond-Charette, décrits plus loin.

► *Questionnaires Je réseaute en français*

En octobre 2013, le CSLF a mis en ligne le questionnaire ludique Je réseaute en français afin d'encourager les internautes à utiliser les termes français existants pour désigner les nouvelles réalités relatives aux médias sociaux. Le succès de cette activité a donné lieu à un nouveau questionnaire, Je réseaute en français II, qui a été lancé dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie du 20 mars 2014. Ce questionnaire, tout comme le précédent, a notamment été publicisé sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter, et sur le réseau CNW. Six sites Web en ont fait mention, de même qu'une émission à la radio. Entre le 20 mars, date de sa mise en ligne, et le 31 mars 2014, fin de l'année financière, 1 810 visiteurs uniques ont accédé au questionnaire.

► *Découvrez les dix mots de la francophonie*

En décembre 2013, les internautes ont pu découvrir les dix mots choisis par la Belgique, la France, le Québec et la Suisse pour l'année 2013-2014 et mis en valeur dans toute la francophonie. Pour souligner le temps des fêtes, le CSLF a lancé sur son site Web le défi de découvrir parmi ces dix mots lequel est un néologisme, tout en donnant accès à la définition de chacun de ces mots et à la brochure pédagogique conçue pour en faire la promotion. Cette activité a suscité beaucoup d'intérêt auprès des internautes, puisque 1 531 personnes l'ont explorée.

► *Repères historiques*

Comme il l'avait annoncé dans son rapport annuel de l'an dernier, le CSLF a travaillé à la création de repères historiques qui ont marqué l'évolution de la langue française sur le territoire du Québec en vue de les afficher sur son site Web. Ces repères ont été validés par un historien de renom. Le CSLF travaillera à la diffusion de ces repères au cours des prochains mois.

Relations publiques

Sur le plan des relations avec les médias, sept communiqués ont été acheminés vers les fils de presse. La présidente par intérim a accordé une entrevue à la presse québécoise, et un membre du Conseil en a accordé une autre. En ce qui concerne les médias de l'extérieur du Québec, la responsable des communications s'est entretenue avec un média de la presse francophone canadienne.

La cérémonie de remise des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608 et du prix littéraire Émile-Ollivier s'est déroulée le 26 septembre 2013. L'annonce de l'appel à candidatures, des finalistes, des récipiendaires et des lauréats des prix a généré 4 entrevues ainsi que 45 mentions ou articles recensés dans les médias québécois et canadiens. Quant à l'appel à candidatures 2014 pour ces prix et ces distinctions, en date du 31 mars 2014, il a généré deux mentions ou articles recensés dans les médias ainsi qu'une entrevue à la radio.

La remise du prix Jules-Fournier et du prix Raymond-Charette a eu lieu lors du gala du Congrès annuel de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, qui s'est déroulé le 24 novembre 2013. L'annonce des lauréats a généré onze mentions ou articles dans les médias.

Lors du premier événement, qui a eu lieu à Québec à l'hôtel du Parlement, le président du CSLF a présenté une allocution. Lors du deuxième événement, qui a eu lieu au Château Frontenac à Québec, madame Lorraine Pagé, membre du Conseil et présidente des jurys des prix médias, a aussi prononcé une allocution pour honorer les lauréats.

Par ailleurs, les Éditions Didier, en France, ont contacté la Direction de l'information du CSLF afin d'obtenir les droits de pouvoir diffuser, dans le DVD accompagnant leur livre d'apprentissage du français langue étrangère (FLE), la vidéo *Le français, langue d'ouverture sur le monde*, réalisée en 2011 par le CSLF. Les éditeurs souhaitaient également intégrer une capture d'écran au livre de l'élève. Ce livre et le DVD, ainsi qu'une version numérique, ont été produits en cours d'année (20 000 exemplaires du livre, dans une collection d'une durée de vie de cinq ans, et 5 000 utilisateurs prévus pour la collection numérique).

Amélioration de divers outils d'information

Au cours de la dernière année, le CSLF a continué de remanier la page d'accueil de son site Web de façon à la rendre plus dynamique et attrayante pour les internautes. Entre autres, il y a rendu aléatoire l'ordre d'affichage des différentes sections de son onglet Actualités linguistiques, de sorte qu'à chaque rafraîchissement de la page d'accueil, les internautes voient apparaître la plus récente actualité de la section qui s'affiche (Le français dans l'actualité, Nouvelles publications, Nouveautés en ligne, Babillard). Les sections de l'onglet Bibliothèque virtuelle apparaissent aussi maintenant de façon aléatoire à chaque rafraîchissement. Des photos ont également été intégrées aux Actualités linguistiques afin de rendre plus animée la page d'accueil. En outre, afin de mieux promouvoir ses activités d'information sur le Web, le CSLF a conçu une section Activités dans l'onglet Le Conseil. Celle-ci permet de regrouper toutes les activités qui ont été réalisées par le CSLF depuis son entrée dans les médias sociaux. Cette section est aussi accessible grâce à un bouton inséré en page d'accueil.

Des politiques éditoriales pour les actualités linguistiques publiées sur son site Web de même que pour les activités sur les médias sociaux ont aussi été élaborées. Ces documents devraient être finalisés au cours des prochains mois.

Comme il a été mentionné précédemment, l'organisme a de plus réalisé une refonte de son intranet de façon à le rendre plus efficace pour son personnel.

Un guide de gestion des prix visant à centraliser toutes les informations concernant leur constitution, leur description et leur organisation a également été produit en cours d'année.

L'organisme a aussi profité de son nouveau plan stratégique pour développer, avec une firme externe, un nouveau concept de visuel, alliant celui du site Web, plus moderne, et son ancienne image promotionnelle. Ce visuel servira à d'autres publications du CSLF.

Enfin, afin de faire rayonner davantage ses activités, le CSLF a mis à jour le contenu de son dépliant promotionnel et il en a diffusé une version électronique dans l'onglet Bibliothèque virtuelle de son site Web.

ORIENTATION 2.2

Favoriser le rayonnement du français au Québec et au-delà de ses frontières.

Objectif 2.2

Souligner les contributions exemplaires de personnes et d'organisations à l'égard de la langue française, au Québec et ailleurs, notamment dans les milieux culturels et sociaux ainsi que dans les médias.

RÉALISATIONS

Distinctions, mentions et prix décernés par le CSLF

L'Ordre des francophones d'Amérique

Dans l'optique d'une reconnaissance du fait français en Amérique et afin de contribuer au rayonnement du Québec dans le monde, le Conseil de la langue française a institué, le 3 juillet 1978, l'Ordre des francophones d'Amérique. Cette décoration, décernée annuellement depuis 1978 par le CSLF, a pour objet de reconnaître les mérites de personnes qui se sont consacrées ou qui se consacrent au maintien et à l'épanouissement de la langue française en Amérique, ou qui ont accordé leur soutien à l'essor de la vie française sur le continent américain.

Les insignes de l'Ordre sont constitués d'une médaille réalisée par un artiste québécois et d'une fleur de lys stylisée portée à la boutonnière, qui représente le symbole de l'Ordre. Les récipiendaires reçoivent également un parchemin calligraphié, signé par la première ministre ou le premier ministre du Québec, par la ou le ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française ainsi que par la présidente ou le président du Conseil supérieur de la langue française, qui préside aussi l'Ordre des francophones d'Amérique.

Les récipiendaires des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique 2013 sont : pour le Québec, monsieur Robert Boily et madame Diane Lapierre; pour l'Acadie, madame Françoise Enguehard; pour l'Ontario, madame Anne Gilbert; pour l'Ouest canadien, monsieur Camille Bérubé; pour les Amériques, monsieur Robert C. Lafayette; et pour les autres continents, monsieur Émile Lansman.

Le Prix du 3-Juillet-1608

En 1978, à l'occasion du 370^e anniversaire de la fondation de Québec, le Conseil de la langue française a créé le Prix du 3-Juillet-1608, en même temps qu'il instaurait l'Ordre des francophones d'Amérique. Le CSLF remet annuellement ce prix à une organisation œuvrant en Amérique du Nord qui, avec persévérance, vitalité et dynamisme, a rendu ou rend des services exceptionnels à une collectivité de langue française et à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

Le Prix est constitué d'une œuvre d'art réalisée par un artiste québécois, d'une plaque commémorative gravée au nom de l'organisation lauréate ainsi que d'un parchemin calligraphié, signé par la première ministre ou le premier ministre du Québec, par la ou le ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française ainsi que par la présidente ou le président du Conseil supérieur de la langue française.

Le Prix du 3-Juillet-1608 a été remis en 2013 au Centre d'accueil et d'accompagnement francophone des immigrants du sud-est du Nouveau-Brunswick.

Le prix littéraire Émile-Ollivier

Le prix littéraire Émile-Ollivier a été créé à l'occasion du Forum de la francophonie, le 1^{er} mai 2004, par le CSLF, avec la collaboration du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. Le CSLF veut ainsi rendre hommage à l'écrivain Émile Ollivier, originaire d'Haïti et décédé le 10 novembre 2002. Émile Ollivier a été membre du Conseil de la langue française de 1989 à 1998. Le prix récompense une œuvre, dans la catégorie du roman, de la nouvelle, du récit, de l'essai littéraire, de la poésie ou du théâtre, publiée en français par une maison d'édition membre du Regroupement des éditeurs canadiens-français. Par l'attribution de ce prix, le CSLF désire souligner l'importance de la création littéraire et de la maîtrise de la langue dans la vie culturelle des francophones. Les œuvres soumises doivent se démarquer par une bonne maîtrise de la langue écrite de même que par leurs qualités littéraires et leur originalité, et contribuer ainsi au rayonnement et à la promotion de la langue française.

Le lauréat reçoit la somme de 5 000 \$ ainsi qu'un parchemin calligraphié, signé par la présidente ou le président du Conseil supérieur de la langue française et par la ou le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes.

Le prix littéraire Émile-Ollivier a été remis en 2013 à monsieur Claude Guilmain pour son récit poétique intitulé *Comment on dit ça, « t'es mort », en anglais ?*, publié aux Éditions L'Interligne.

Le prix Jules-Fournier

Le prix Jules-Fournier a été créé en 1980 afin de promouvoir la qualité de la langue écrite dans les médias. Il évoque la carrière du journaliste québécois Jules Fournier (1884-1918), qui était reconnu pour la vigueur, la clarté et la précision de son style. Il a travaillé successivement aux journaux *La Presse*, *Le Canada*, *Le Devoir* et *La Patrie* avant de succéder à Olivar Asselin à la direction du journal *Le Nationaliste* et de fonder par la suite son propre journal, *L'Action*.

Le CSLF a décerné le prix Jules-Fournier 2013 à monsieur Pierre Foglia, journaliste au quotidien *La Presse*.

Le prix Raymond-Charette

Le prix Raymond-Charette a été créé en 1999. Il vise à promouvoir la qualité de la langue parlée dans les médias. Raymond Charette (1929-1983) était reconnu pour ses qualités professionnelles exceptionnelles et pour sa maîtrise exemplaire de la langue française. Il a fait ses débuts comme annonceur et réalisateur à la section francophone du Service international de Radio-Canada, en 1953. L'année suivante, il a été annonceur au réseau francophone. Deux des émissions qu'il a animées l'ont particulièrement fait connaître : *Tous pour un*, de 1963 à 1966, et *Atome et galaxies*, de 1967 à 1969.

Le CSLF a remis le prix Raymond-Charette 2013 à monsieur Yanick Villedieu, journaliste à ICI Radio-Canada Première.

Les mentions «Coup de cœur» du grand public

Les mentions «Coup de cœur» du grand public pour les professionnels des médias écrits et radiotélévisés ont été créées cette année afin de sensibiliser davantage la population du Québec à l'importance de la maîtrise de la langue française dans les médias. Ainsi, selon les votes des internautes enregistrés entre le 27 août et le 30 septembre 2013, des candidatures pour les médias écrits et pour les médias radiotélévisés ont été soumises aux jurys des prix Jules-Fournier et Raymond-Charette, qui ont sélectionné les deux professionnels qui se démarquaient le plus en matière de maîtrise de la langue française.

Les mentions «Coup de cœur» du grand public ont été remises à Stéphane Laporte, chroniqueur au journal *La Presse*, et à Catherine Perrin, journaliste à ICI Radio-Canada Première.

APPLICATION DES OBLIGATIONS LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Les politiques intérieures

Le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) a adopté, au fil des ans, des politiques et des règles administratives lui permettant d'assurer la cohérence de ses actions et de répondre de manière pertinente aux exigences de l'administration publique québécoise.

La politique linguistique

Pour tenir compte de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration approuvée par le Conseil des ministres en mars 2011, le CSLF a adopté une nouvelle politique linguistique en mars 2013. Cette politique ainsi qu'un document qui en reprend toutes les directives ont alors été diffusés par la mandataire à l'ensemble du personnel. Au cours de l'exercice 2013-2014, la politique et les directives, disponibles dans l'intranet, ont aussi été remises à tous les nouveaux employés. Le CSLF reconnaît que le statut officiel du français lui impose, ainsi qu'à son personnel, des obligations particulières en tant qu'organisme chargé de conseiller la ou le ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec. Ainsi, il se fait un point d'honneur de veiller à l'application de sa politique linguistique interne tout au long de l'année.

Cette politique promeut les principes généraux suivants : chacun des membres du personnel accorde une attention constante à la qualité de la langue dans ses activités et emploie exclusivement le français dans ses documents, ententes ou communications; de plus, le CSLF exige des entreprises établies au Québec qu'elles fassent affaire avec lui uniquement en français.

Le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française

Le Conseil a adopté, à sa deuxième assemblée du 13 décembre 2002, le Code d'éthique et de déontologie (voir le texte en annexe) qui régit le comportement de ses membres, conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Chacun des membres du Conseil a reçu un exemplaire du Code et, depuis son adoption, aucun manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie n'a été signalé.

Le Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique

Le répondant en matière d'éthique et de déontologie au CSLF est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique québécoise. En tant que répondant, il a comme responsabilité première de faire en sorte que l'éthique devienne une valeur fondamentale qui guide les décisions et les actions de chaque membre du personnel. Plus précisément, il doit veiller à ce que le CSLF se conforme en tous points aux exigences de la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise et respecte les dispositions du Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique. Un rappel sur l'importance de l'éthique dans la fonction publique québécoise a été fait par la présidente par intérim à l'ensemble du personnel en février 2014. Aussi, les principaux documents sur l'éthique ont été remis en cours d'année à chacun des nouveaux employés.

La politique sur les renseignements personnels et l'accès à l'information

Le CSLF se conforme actuellement aux exigences du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Conformément à cette loi, le CSLF maintient à jour la section Accès à l'information de son site Web. Au cours du dernier exercice, le CSLF a reçu deux demandes d'accès à l'information, lesquelles ont été acceptées et traitées conformément aux dispositions de la Loi :

- ▶ Copie de certains documents financiers touchant les membres du Conseil, le président et les employés du CSLF;
- ▶ Copie des contrats de service octroyés à des professionnels et à des services auxiliaires par le CSLF depuis le 1^{er} février 2013.

Les réponses à ces deux demandes ont été transmises à l'intérieur d'un délai de 20 jours.

La politique sur l'accès à l'égalité en emploi

Même si son personnel est peu nombreux, le CSLF s'applique à respecter les programmes gouvernementaux d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes et les membres des groupes cibles, lesquels ont pour objet d'éliminer les obstacles qui pourraient empêcher ces personnes d'accéder à des postes de la fonction publique.

La Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise

Considérant que le milieu de travail doit favoriser la santé, la sécurité et le respect des personnes sur les plans physique et psychologique, le CSLF s'assure que son personnel utilise de l'équipement adapté, dans la mesure du possible, aux besoins de chacun et répondant aux normes de l'ergonomie. Pour ce faire, il a pu compter en 2013-2014 sur la collaboration de la Direction des ressources humaines du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Au cours de l'exercice, le CSLF n'a pas eu à déplorer d'accident ni d'incident lié au travail ou à une maladie professionnelle.

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Durant le dernier exercice, le CSLF n'a reçu aucune demande de renseignements ni aucune plainte portant sur la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Même si le CSLF n'a pas pour mission de donner des services directs à la population, les personnes souffrant d'un handicap ou nécessitant une forme d'aide quelconque peuvent avoir accès facilement à ses locaux, puisque l'édifice est doté d'un bureau d'accueil des visiteurs au rez-de-chaussée et qu'il répond aux normes gouvernementales sur la sécurité des édifices publics et sur la santé et la sécurité du travail. Les personnes handicapées peuvent désormais consulter de plus en plus d'information et de publications sur le site Web du CSLF, dont l'accès a été facilité, conformément aux critères des standards sur l'accessibilité du Web. Enfin, dans le cas où le CSLF n'aurait pas disposé des ressources nécessaires pour répondre adéquatement à une demande de la part d'une personne handicapée, il aurait pu avoir recours aux services compétents du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

La politique sur le développement durable

L'exercice financier 2013-2014 constitue la première année d'application du Plan d'action de développement durable 2013-2015 du CSLF, rendu public au mois d'avril 2013. Les actions de ce plan s'inscrivent dans la continuité de celui adopté par l'organisme pour 2009-2013 et contribuent à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, dont la mise en œuvre a été prolongée jusqu'au 31 mars 2015. De plus, ce nouveau plan d'action comporte une nouvelle action relative à l'Agenda 21 de la culture du Québec rendu public en décembre 2011 pour bonifier la Stratégie gouvernementale. Cette nouvelle action vise l'atteinte d'un objectif portant sur la langue française, qu'on trouve dans la première partie de l'Agenda : « L'action culturelle dans une perspective de durabilité – La culture est porteuse de sens, d'identité, de valeurs et d'enracinement ».

Le présent plan d'action, tout comme le précédent, découle ainsi d'une vision globale du développement durable, en plus de souscrire aux orientations stratégiques de l'organisation.

TABLEAU DE SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel

Informé le personnel du CSLF sur la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Action 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable.

Cible

Organiser une activité de formation ou de sensibilisation annuellement.

Indicateur

Poursuite des activités de formation et de sensibilisation au développement durable.

Résultats de l'année

Voici les activités accomplies au cours de l'exercice financier 2013-2014 :

- ▶ mise à jour du contenu de la rubrique sur le développement durable dans l'intranet du CSLF;
- ▶ diffusion, auprès de tous les membres du personnel, des résultats de la veille électronique sur l'actualité touchant le développement durable. Cette diffusion comprend des campagnes de sensibilisation et d'autres événements (p. ex. : Journée de l'environnement dans l'administration publique, Semaine québécoise de réduction des déchets);
- ▶ transmission à quatre nouveaux employés d'un courriel d'information portant notamment sur le Plan d'action de développement durable 2013-2015 du CSLF;
- ▶ transmission à l'ensemble du personnel d'un courriel et d'un document portant sur de bonnes pratiques d'écoresponsabilité au travail.

Le CSLF considère avoir consolidé les connaissances en développement durable de l'ensemble de son personnel en cours d'année.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Note : Par ces mesures, le CSLF compte aussi contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental 7 : «Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.»

Objectif organisationnel

Réduire la consommation des ressources naturelles et matérielles.

Action 2

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

Cible

Poser annuellement dix gestes pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs de gestion environnementale.

Indicateur

État d'avancement de la mise en œuvre des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale ainsi que de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables.

Résultats de l'année

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, le CSLF a posé au moins dix gestes pour contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale, parmi lesquels :

- ▶ utilisation de papier recyclé contenant des fibres de postconsommation pour onze contrats d'impression sur les treize réalisés au cours de l'année;
- ▶ implantation d'une « papeterie verte » par le professionnel responsable du dossier, en collaboration avec l'officière en développement durable, dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets. Cette activité s'adressait à l'ensemble du personnel;
- ▶ gestion privilégiant le réemploi des livres et du matériel informatique excédentaires.

Par ailleurs, les mesures mises en application au cours des années précédentes ont été maintenues : utilisation de l'équipement acquis pour des vidéoconférences et des conférences téléphoniques, achat de papier recyclé, récupération des piles usagées, récupération multimatière (papier, carton, verre, métal, plastique), consommation d'eau du robinet plutôt que d'eau embouteillée, impression recto verso, utilisation d'un logiciel de gestion documentaire papier et numérique, consultation de quotidiens électroniques plutôt que papier, priorité accordée aux déplacements des formateurs dans les locaux du CSLF lors de séances de formation du personnel et covoiturage lors de déplacements pour la tenue d'activités.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectifs organisationnels

Contribuer à la réflexion touchant l'actualisation de la politique linguistique au regard des défis de la société québécoise.

Maintenir et développer les connaissances en matière d'aménagement linguistique.

Action 3

Produire, diffuser et faire connaître des publications visant à documenter ou à actualiser les connaissances sur la situation linguistique et sur des questions touchant la langue française au Québec.

Cible

Éclairer le gouvernement et la population sur la politique linguistique et, plus largement, sur les questions d'aménagement linguistique au Québec.

Indicateur

Nombre d'études, d'avis et de mémoires publiés et rendus accessibles sur le site Web du CSLF et nombre d'activités réalisées pour les faire connaître.

Résultats de l'année

Pour répondre aux objectifs gouvernemental et organisationnels, le CSLF a travaillé à neuf projets de recherche en 2013-2014. Bien qu'aucun n'ait pu être diffusé avant la fin de l'exercice financier, ils ont tous progressé, et trois d'entre eux sont presque terminés.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3 DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE DU QUÉBEC

Veiller à ce que le français, en tant que langue officielle du Québec, demeure la langue commune de la vie publique de toutes les Québécoises et de tous les Québécois, quelle que soit leur origine, dans le respect de la communauté de langue anglaise et des communautés culturelles ainsi que des nations amérindiennes et de la nation inuite.

Objectif organisationnel

Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec.

Action 4

Réaliser des communications relatives à la politique linguistique québécoise.

Cible

Sensibiliser des personnes et des organisations du Québec et de l'extérieur du Québec aux enjeux et au rôle de la politique linguistique au Québec.

Indicateur

Nombre de présentations (discours, conférences et allocutions) faites lors de colloques, de congrès ou de rencontres tenus au Québec et à l'extérieur du Québec.

Résultats de l'année

En cours d'année, sept présentations au Québec et une à l'extérieur du Québec ont été réalisées. Cette dernière s'est déroulée dans le cadre du colloque des membres du réseau des Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE), tenu à Bruxelles en novembre 2013.

Objectifs organisationnels

Promouvoir et valoriser la vie en français dans l'espace public.

Valoriser l'utilisation d'une langue de qualité ainsi que la richesse et la vitalité de la langue française au Québec.

Action 5

Réaliser des activités, notamment à l'intention des jeunes adultes québécois, sur l'importance de l'usage du français dans l'espace public ainsi que sur l'amélioration de la qualité du français, la valorisation de sa maîtrise et la célébration de sa vitalité.

Cible

Sensibiliser la population, particulièrement les jeunes de moins de 35 ans, à la valeur du français comme langue de cohésion sociale au Québec et au défi d'en assurer la pérennité.

Indicateur

Nombre d'activités d'information et de promotion réalisées pour la population en général et pour les jeunes en particulier.

Résultats de l'année

En 2013-2014, le CSLF a réalisé quatre activités visant la promotion de la langue française : une a porté sur des coups de cœur du public pour des professionnels des médias québécois de la presse écrite et radiotélévisée qui véhiculent une langue française de qualité, une autre sur les dix mots de la francophonie, et les deux autres, sur les termes qu'il est possible d'utiliser dans les médias sociaux. Toutes ces activités se sont déroulées à partir du site Web de l'organisme. Une cinquième activité, relative à des repères historiques, a été conçue et est en voie d'être diffusée.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Objectif organisationnel

Souligner l'apport remarquable en faveur de la langue française de personnes, de groupes ou d'organismes.

Action 6

Reconnaître les engagements individuels et collectifs en faveur du français.

Cible

Augmenter la visibilité des activités de reconnaissance du CSLF.

Indicateur

Les différents prix remis et l'incidence médiatique des activités.

Résultats de l'année

Comme il a été mentionné précédemment dans le rapport, dans le cadre de la cérémonie de remise des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608 et du prix littéraire Émile-Ollivier, l'annonce de l'appel à candidatures, des finalistes, des récipiendaires et des lauréats des prix a généré 4 entrevues ainsi que 45 mentions ou articles recensés dans les médias québécois et canadiens. Quant à l'appel à candidatures 2014 pour ces prix et distinctions, en date du 31 mars 2014, il a généré deux mentions ou articles recensés dans les médias ainsi qu'une entrevue à la radio. En ce qui concerne la remise des prix Jules-Fournier et Raymond-Charette, l'annonce des lauréats a généré onze mentions ou articles dans les médias.

Demandes des organismes de contrôle

En plus de veiller au respect des mesures mises en place à l'intérieur de l'organisme, le CSLF a donné suite aux différentes demandes venant de divers organismes de contrôle, de vérification et de coordination de l'administration publique.

Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française

Code adopté à la deuxième assemblée du Conseil, le 13 décembre 2002

Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998¹), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil supérieur de la langue française.
2. Sont administrateurs publics les membres du Conseil supérieur de la langue française, soit le président ainsi que les membres en titre.

Principes d'éthique

3. Les membres du Conseil supérieur de la langue française sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre responsable de la Charte de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions dans la pleine mesure de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

5. Les membres du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

6. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil le président et, dans certains cas et par délégation, d'autres membres expressément mandatés par lui.

Neutralité

7. Les membres du Conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
8. Le président, en tant qu'administrateur d'État, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

1. Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Activités politiques

9. Le président, en tant qu'administrateur d'État, doit informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.
10. Le président, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte son élection à une charge publique à temps plein. Lorsque l'exercice de la charge publique est à temps partiel, il doit se démettre de ses fonctions si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve.

Conflits d'intérêts

11. Les membres du Conseil doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
12. Les membres du Conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
13. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil à ses membres dans le but d'obtenir leurs services, à l'exception, dans le cas du président, de la rémunération à laquelle il a droit dans le cadre de ses fonctions.
14. Les membres du Conseil ne peuvent solliciter ni accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.
15. Le président du Conseil, en tant qu'administrateur d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

Exclusivité de service

16. Le président, en tant qu'administrateur d'État à temps plein, doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé l'assigne aussi à d'autres fonctions.
17. Le président peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après-mandat

18. Il est interdit aux membres du Conseil, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

19. Le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect, par tous les membres, des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
20. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
22. L'autorité compétente fait part au membre visé du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée, et informe ce dernier qu'il peut, dans un délai de sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.
23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois, si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein ou à temps partiel, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

Couverture imprimée sur du Suprême satin,
carton recyclé à 55 %,
contenant 30 % de fibres postconsommation
et 100 % recyclable.

Pages intérieures imprimées sur du Enviro100,
papier 100 % postconsommation,
100 % recyclable, certifié Éco-logo, procédé sans chlore,
FSC recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.





www.cslf.gouv.qc.ca



Conseil supérieur
de la langue
française

Québec 